

	<p align="center">Gérer la Prévention des Risques Professionnels</p> <p align="center">www.gprp.info</p>
<p>Numéro : 14</p> <p>Diffusion : Newsletter Juin 2009</p> <p>Rédaction : 05/09</p> <p>Mise à jour :</p>	<p align="center">L'engagement de la Direction Votre engagement</p>

Motifs

Toute action en entreprise, qu'elle concerne la production, la qualité, l'environnement ou la sécurité, implique une volonté de la Direction et un engagement fort de cette dernière.

De cet engagement dépendront le succès et la pérennité de l'action engagée.

En matière de santé et de sécurité, toutes les normes et référentiels (ILO-OSH 2001, OHSAS 18001, MASE, DT 78, AFTIM, ...) placent l'engagement de la Direction en tête de leurs exigences.

Alors, pourquoi n'ai-je pas placé cette fiche « action » en tête de notre série ? Tout simplement parce que pour s'engager il faut être motivé. Pour cela, j'aurais pu attirer votre attention sur les conséquences humaines, économiques et pénales de l'accident du travail. J'ai préféré vous montrer par quelques actions ponctuelles qu'il est possible d'agir, que l'accident du travail n'est pas une fatalité mais un dysfonctionnement qu'il est possible d'éviter, que ce n'est pas très compliqué et que vous pouvez le faire.

Si vous continuez à me suivre, nous allons maintenant engager ensemble une démarche plus structurée, vous menant progressivement à la mise en place dans votre entreprise d'un système de management de la santé et de la sécurité au travail.

Actions proposées

Action 1

Je vous propose d'effectuer un autodiagnostic de votre engagement en matière de prévention des risques professionnels.

En pièce jointe, un questionnaire vous permettra d'évaluer votre engagement.

Action 2

Rédiger ou actualiser « l'engagement de la direction » en matière d'hygiène et de sécurité.

Attention de ne pas confondre engagement/politique de la direction et plan d'actions ;
Votre plan d'actions sécurité ne pourra être élaboré qu'après :

- Evaluation des risques
- Identification des exigences légales

La politique de santé et sécurité au travail devra refléter votre engagement et votre volonté :

- A faire de la sécurité votre priorité numéro 1
- D'une démarche d'amélioration continue de la performance en SST
- Pour que les résultats économiques ne soient pas recherchés au détriment de la santé et de la sécurité des salariés
- D'une communication transparente en matière de SST
-

En savoir plus

L'engagement de la direction - ISO 9000 – AFNOR – Collection AFNOR Pratique

Grille de positionnement de la santé/sécurité dans l'entreprise

<http://www.gprp.info/Newsletter/Juillet%2008/GrilleGPSST.zip>

Les systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail

<http://www.inrs.fr>

Testez votre engagement en SST

ENGAGEMENT	OUI	NON	OBSERVATION
Avez-vous formalisé la politique en santé sécurité au travail (SST) de votre établissement ?			
La politique SST est-elle basée sur les résultats de l'évaluation des risques ?			
La politique SST est-elle connue de l'ensemble du personnel ?			
La politique SST s'appuie t-elle sur des valeurs telles que la transparence, le dialogue social, ... ?			
Vous impliquez-vous personnellement dans la mise en oeuvre de la politique SST ?			
Etes-vous « exemplaire » en matière de respect des règles de sécurité (par exemple port des EPI) ?			
Disposez-vous d'un tableau de bord H et S ?			
L'ordre du jour des Comités de Direction comporte t-il systématiquement un chapitre H et S ?			
Avez-vous mis en place des outils de communication en H et S ?			
Disposez-vous de moyens de veille réglementaire en H et S ?			
Le comportement et les résultats en matière de prévention des risques professionnels font-ils partie des critères d'évaluation de vos collaborateurs ?			

ENGAGEMENT	OUI	NON	OBSERVATION
Vous livrez-vous personnellement à des audits de direction dans le domaine de la prévention des risques professionnels ?			
Avez-vous fixé des objectifs précis et mesurables en SST ?			
Avez-vous défini une organisation et des moyens en H et S ?			
Savez-vous comment votre entreprise se situe en H et S au regard des autres entreprises de sa profession (TF, TG, Taux de cotisation, ...) ?			
La prévention est-elle intégrée dès la conception des procédés et installations ?			
Prenez-vous connaissance personnellement des rapports de vérification des organismes en charge des vérifications réglementaires (électricité, levage, ...) ?			